



- Aux organisations

Le 29 juin 2017

La CE Confédérale a pris la décision mardi 27 juin 2017 de construire les conditions d'une journée de grève et d'actions dans toutes les entreprises et les services le mardi 12 septembre.

Elle vise à combattre le projet de réforme du droit du travail et à mettre en avant les propositions revendicatives de la CGT. Cette démarche privilégie **l'ancrage à l'entreprise et s'articule obligatoirement avec le cahier revendicatif** des salariés dans chacune des entreprises ou services. C'est, en effet, cet ancrage qui a manqué lors de la mobilisation de 2016.

Cet ancrage dans l'entreprise est également de nature à favoriser la construction d'un cadre unitaire, à partir des attentes des salariés, le plus large possible.

Notre bataille des idées peut s'appuyer sur la note de l'INSEE réalisé auprès de 10 000 entreprises qui fait la démonstration qu'il n'y a pas de frein à l'embauche dû à la réglementation du travail (voir communiqué du 21 juin : <http://www.cgt.fr/Le-code-du-travail-n-est-pas-un.html>). A cela, s'ajoute un mécontentement des français dont 65 % sont contre ce projet de loi.

La réussite des mobilisations de rentrée passe par une implication forte des organisations professionnelles qui vont devoir décliner dans leur champ d'activité, analyse du projet de loi, spécificités du métier et propositions revendicatives.

A l'instar du contrat de chantier combattu dans la construction, de l'action des salariés des transports routiers sur leur conditions et temps de travail, de la mobilisation des électriciens et gaziers sur leur statut...

La journée de grève et d'actions du **12 septembre 2017** doit permettre de faire **converger l'ensemble des luttes**, fortes nombreuses dans la période, à la fois localement et professionnellement.

Pour créer la dynamique, les multiplications des actions et les publications des fédérations sont à faire connaître dans toute la CGT (il est impératif de faire remonter ces initiatives à la coordination des luttes (coord-luttes.actions@cgt.fr)).

Notre campagne à la rencontre des saisonniers, notre caravane du Tour de France à travers le pays, sont autant d'initiatives estivales de nature à construire la mobilisation de rentrée. Elles doivent être complétées, amplifiées par des initiatives, des plans de travail menés en territoire conjointement avec les professions. Nous avons des propositions revendicatives alternatives, des fiches argumentaires à disposition et le 4 pages de masse est disponible dans les unions départementales.

Il faut poursuivre les remontées d'informations des multiples initiatives de déploiement auprès des syndiqués et salariés ainsi que les différentes mobilisations

du mois de juin, en donnant le maximum de précisions à la fois quantitatives et qualitatives.

Le premier bilan des initiatives organisées sur la 3^{ème} semaine de juin sera fait au bureau confédéral du 3 juillet. D'ores et déjà, une soixantaine d'initiatives ont été recensées et un rassemblement/meeting régional IDF a eu lieu le 27 juin aux abords de l'Assemblée Nationale.

La CEC encourage les organisations à tenir des AG avant les congés d'été dans tous les départements et d'avancer leur AG de rentrée en tenant compte de l'actualité et de la date de journée de mobilisation pour préparer la rentrée.

Les réunions décentralisées Qualité de Vie Syndicale sont également autant de points d'appui pour la construction de la mobilisation. Conjuguer l'activité revendicative et l'amélioration de notre vie syndicale (100% des FNI reversés en septembre, plan de visites de syndicats, suivi des élections professionnelles...) est indispensable pour élever le rapport de force.

Le combat contre les projets de régressions sociales du gouvernement et pour un droit du travail du XXI^e siècle plus protecteur pour tous les travailleurs doit être une priorité dans tous les agendas des organisations, des élus et mandatés et nécessite d'adapter des calendriers de chacun.

Vous recevrez rapidement le calendrier réactualisé concernant le projet de la loi travail.